

**PRÉSENTATION DANS LE CADRE DE LA
CONFÉRENCE NATIONALE SUR LA PRÉVENTION**

JOURNÉES ANNUELLES DE SANTÉ PUBLIQUE

LE 18 NOVEMBRE 2002

Les enfants de Rio et de Kyoto

par André Dontigny, M.D.

**Directeur de santé publique
Régie régionale de la santé et des services sociaux
de la Mauricie et du Centre-du-Québec**

Je ne sais pas si vous êtes comme moi, mais il me semble normal qu'on puisse parfois se sentir découragé. Oussama ben Laden. La guerre. Le « sniper ». Avoir l'impression de faire face à des barrières insurmontables. Alors, on se lève le matin, quelquefois écrasé par le poids du défi. Et on désespère de la condition humaine, trop humaine...

Mais peut-être aussi, qu'en ces moments-là, une pensée heureuse nous traverse l'esprit : elle a les yeux bleus, s'appelle Alexie. Ou Xavier. Ou Vincent, Mégane, Charles, Clémence, Estelle.

Et tout à coup, il fait soleil.

Albert Camus, auteur prolifique, le disait à sa façon : *Si la lutte est difficile, les raisons de lutter, elles, du moins, restent toujours claires.*

Mais pour qui lutter ? Je citerai Barbara Kingsolver, écrivaine américaine, romancière et essayiste reconnue tant pour son talent que pour ses critiques sérieuses à l'endroit de sa société. Par ses propos, elle nous ramène vite à l'évidence : *Je suis optimiste, dit-elle, je n'ai pas le choix, j'ai des enfants.*

Parce que je partage ce point de vue, je vais vous raconter une histoire. Pour nous, pour nos enfants, pour ceux de nos proches.

Cette histoire, que j'ai intitulée « Les enfants de Rio et de Kyoto », se passe en 2017.

Il était une fois un jeune homme de 29 ans né à Plessisville, à moins que ce ne soit à Saint-Tite ou Louiseville ? Ce jeune homme - appelons-le Vincent Bergeron - a grandi à Trois-Rivières, y a fait ses études. Vincent est un beau bonhomme, il a les yeux bruns. Tout le monde apprécie sa bonne humeur, son côté passionné. Il est devenu, tout récemment, une vedette nationale !

En effet, dans le cadre du *Festival international du film documentaire de Montréal*, son film a obtenu le premier prix du jury.

Plusieurs journaux en ont fait leurs manchettes , dont le leader de l'information en Mauricie, *Le Nouvelliste* ! Voici quelques extraits publiés par M. Éric Langevin, journaliste :

Dans son documentaire, Vincent Bergeron rappelle les éléments marquants en matière de prévention au Québec. Il divulgue des résultats étonnants, à peine envisageables il y a 15 ans ! À ce propos, le jeune auteur cite le dernier

Rapport de la directrice nationale de santé publique, paru ce printemps 2017, et vous pouvez voir que le titre est sans équivoque.

Ce rapport fait état de gains importants réalisés au cours des 15 dernières années :

- ❑ On a un premier gain : une réduction de 50 % des effets néfastes des conditions socio-économiques sur l'espérance de vie en bonne santé ;
- ❑ Et une des raisons qui expliquent ces résultats : une pratique régulière de l'activité physique. Et ça c'est pour 85 % de la population .
- ❑ De saines habitudes alimentaires : vous savez ce qui se retrouve dorénavant sur cette liste pour la vaste majorité des Québécois ? Des aliments « santé » et abordables.
- ❑ En 2017 au Québec, les décès par traumatisme routier sont devenus très rares ;

- Enfin, on peut maintenant dire que le Québec est devenu véritablement fou de ses enfants. Par exemple, la détresse psychologique chez les jeunes et le décrochage scolaire – autant chez les gars que chez les filles - semblent des phénomènes d’une autre époque. Et le Québec a laissé échapper un énorme soupir de soulagement : il est descendu de plusieurs rangs dans le dramatique palmarès mondial du taux de suicide.

(Il est probable que parmi nous, certains jugent que de tels résultats sont impossibles à atteindre en 2017. On peut y aller pour 2027 ! Mais, rappelons-nous Camus : **nos raisons de lutter doivent toujours rester claires.**)

Pour expliquer pareil succès, reportons-nous dix ans plus tôt, en **2007**. En 2007, Vincent a 19 ans. Il suit son baccalauréat en études internationales, option reportage. Passionné, studieux, rigoureux, ce jeune homme est témoin d’un foisonnement d’initiatives au Québec.

Dans son documentaire, Vincent décrit ce qui était déjà observable en 2007. Ça tourne autour de cinq thèmes :

1. **Les premières images illustrent le fabuleux développement de modes de transport actif au Québec.** Trois-Rivières est devenu le paradis des cyclistes et des piétons ! Pour les trajets motorisés, il y a l'autobus de ville «électrique», il va sans dire, puis plusieurs circuits de train et d'autobus.
2. Son documentaire montre aussi que, dans à peu près toutes les villes ou MRC au Québec, on retrouve des projets dits de **développement durable et de revitalisation.** Dans chacun des cas, les gens ont participé aux décisions pour faire de leur quartier, ou village, un milieu à leur image : plus sécuritaire, où ils se sentent bien !
3. Aussi, en 2007, les écoles au Québec, inspirées des projets comme ceux de *Québec en forme* et de l'école *La Jeune Relève* à Shawinigan font en sorte que le jeune est clairement au centre du projet scolaire ! Voilà une manifestation claire d'un Québec devenu réellement fou de ses enfants ! Interviewé à ce propos, M. Camil Bouchard n'en revient pas du chemin parcouru depuis

2002.

4. **Autre thème abordé dans le film de Vincent : le milieu de travail.** Dans les secteurs privé et public, employeurs et travailleurs sont de connivence. Pourquoi ? Pour réduire au maximum les risques biologiques, chimiques, physiques et psychologiques. Leur objectif commun : un environnement sain et sécuritaire ! En 2007, c'est la norme !

5. Dernier thème abordé par Vincent : on a assisté à une véritable révolution au niveau des **habitudes alimentaires** ! Des agriculteurs, des marchés d'alimentation, des restaurateurs, la santé publique, des organismes communautaires, l'école s'associent pour rendre disponible de la nourriture de qualité et pas chère !

Comment tout cela a bien pu se produire ? Le documentaire rappelle, entre autres, la ratification du protocole de Kyoto par le Canada et les nombreux débats qui ont eu lieu dans le domaine de la santé en 2002. Effectivement, c'est à cette époque qu'un vaste mouvement

collectif se crée et propose une série de mesures. La lutte contre la pauvreté en est une.

Enfin, 2002 fut aussi l'année de l'adoption du *Programme national de santé publique*.

Si les résultats obtenus ont été aussi saisissants, c'est grâce à la mobilisation d'acteurs et de partenaires de tous les horizons. Toutes vos mesures concrètes ont permis la conciliation d'objectifs rejoignant l'environnement, l'économie, les aspects sociaux et la prévention.

Aujourd'hui, en ce **18 novembre 2002**, Vincent a 14 ans. Il est peut-être votre fils ou celui d'un proche. Il est peut-être déjà intrigué par des initiatives en cours dans sa communauté, dans son quartier. Souhaitons qu'il assiste à des développements marquants et qu'il puisse y contribuer.

Mais une chose est certaine, il va y arriver plus rapidement parce que des projets comme ceux que l'on vous a présentés **sont mis de l'avant !**

En tant que directeur de santé publique, je ferai en sorte dans ma région que cette histoire se réalise !

Alors je vous invite à un autre rendez-vous, dans 15 ans, et nous pourrons commenter ensemble les gros titres de journaux !

Merci de votre attention.

Les enfants de Rio et de Kyoto

Par André Dontigny, M.D.

Directeur de santé publique
Régie régionale de la santé et
des services sociaux de la Mauricie
et du Centre-du-Québec

Le Nouvelliste

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Vol XCIII

Trois-Rivières, septembre 2017

1 \$ + tx = 1,30 \$

Festival international du film documentaire

Vincent Bernard
premier prix

www.ledevoir.com

Le Devoir

septembre 2017

87 ¢ + tx = 1 \$

Le Devoir

Vol. XCIII, No 222

Festival interr
Premier prix

Jean-F

Après de nombreux
voulus qu'Ottawa
8,9 milliards \$
entièrement pour rembo
cautionné ce choix en d
redistribuait déjà beau
dette.

Le gouvernement féd
2002 atteignait final
milliards \$ de plus
vertu de la loi fédé
utilisés pour remb

En point de pres
Québec, Pauline
rembourser la é
l'équilibre bud
santé, elle s'es
entente pour
afin que nos
concitoyens

Si la moitié
pourrait r
le Q

La Presse

Septembre 2017

Festival international du film documentaire
Un Québécois lauréat
du premier prix

Jean-Pierre Lafrance

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de

devrait poser le gouvernement
financement au niveau où il é
1995.

Le premier ministre Bernard
position lui semblait minimal
correction permanente du dé
comprend le moins, c'est sûr
1995. Et si on n'obtient que
mais c'est mieux que rien ». L
jeudi, lors d'une rencontre av
Chrétien.

La députée adéquate Marie
le fédéral a un examen de
différence entre rembourser
l'argent des autres », a-t-elle
demande de Mme Marois
qu'il valait mieux chercher à

Festival international du film documentaire Premier prix du jury remis à un trifluvien

Jean-Pierre Lafrance

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Le montant qui va à la dette à la fin de l'année, c'est strictement de la comptabilité, a-t-il ajouté. Le gouvernement dépense pendant l'année de l'argent pour la santé, les entreprises et les infrastructures et, à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé va vers la dette.

La question du surplus fédéral a refait surface, en après-midi, à l'Assemblée nationale. Le chef libéral Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que devrait poser le gouvernement fédéral, c'est de rétablir le financement au niveau où il était avant les coupures de 1994-1995.



**Monsieur Vincent Bergeron,
récipiendaire de la bourse
d'excellence du gouverneur**

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle

1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

La députée adéquate Marie Grégoire a quant à elle soutenu que le fédéral a un examen de conscience à faire. « Il y a une différence entre rembourser sa dette et rembourser sa dette avec l'argent des autres », a-t-elle résumé. Elle a indiqué que la demande de Mme Marois lui semblait « raisonnable », mais qu'il valait mieux chercher à négocier une formule permanente.

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes. Mais la taille des surplus prouve, dit-il, qu'Ottawa taxe la population plus que nécessaire et qu'il y a donc déséquilibre fiscal aux dépens des provinces.

Il y a une stratégie de centralisation où l'on surtaxe les contribuables pour empêcher les provinces d'avoir l'assiette fiscale qui correspond à leurs besoins, déplore M. Paquette. Une fois qu'ils auront remboursé la dette fédérale, ils auront la marge de manœuvre nécessaire pour imposer leurs choix budgétaires. On se trouve dans une situation scandaleuse.

La Presse

Septembre 2017

Festival international du film documentaire

Un Québécois lauréat du premier prix

Jean-Pierre Lafrance

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Le montant qui va à la dette à la fin de l'année, c'est strictement de la comptabilité, a-t-il ajouté. Le gouvernement dépense pendant l'année de l'argent pour la santé, les entreprises et les infrastructures et, à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé va vers la dette.

La question du surplus fédéral a refait surface, en après-midi, à l'Assemblée nationale. Le chef libéral Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que

devrait poser le gouvernement fédéral, c'est de rétablir le financement au niveau où il était avant les coupures de 1994-1995.

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle 1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

La députée adéquate Marie Grégoire a quant à elle soutenu que le fédéral a un examen de conscience à faire. « Il y a une différence entre rembourser sa dette et rembourser sa dette avec l'argent des autres », a-t-elle résumé. Elle a indiqué que la demande de Mme Marois lui semblait « raisonnable », mais qu'il valait mieux chercher à négocier une formule permanente.

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes. Mais la taille des surplus prouve, dit-il, qu'Ottawa taxe la population plus que nécessaire et qu'il y a donc déséquilibre fiscal aux dépens des provinces.

Il y a une stratégie de centralisation où l'on surtaxe les contribuables pour empêcher les provinces d'avoir l'assiette fiscale qui correspond à leurs besoins, déplore M. Paquette. Une fois qu'ils auront remboursé la dette fédérale, ils auront la marge de manœuvre nécessaire pour imposer leurs choix budgétaires. On se trouve dans une situation scandaleuse.

Voir SOCIÉTÉ en page 2

Le Nouvelliste

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Vol XCIII

Trois-Rivières, septembre 2017

1 \$ + tx = 1,30 \$

Festival international du film documentaire

Le trifluvien Vincent Bergeron remporte le premier prix !

Eric Langevin



Monsieur Vincent Bergeron, récipiendaire de la bourse d'excellence du gouverneur

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que devrait poser le gouvernement fédéral, c'est de rétablir le financement au niveau où il était avant les coupures de 1994-1995.

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle 1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

La députée adéquiste Marie Grégoire a quant à elle soutenu que le fédéral a un examen de conscience à faire. « Il y a une différence entre rembourser sa dette et rembourser sa dette avec l'argent des autres », a-t-elle résumé. Elle a indiqué que la demande de Mme Marois lui semblait « raisonnable », mais qu'il valait mieux chercher à négocier une formule permanente.

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes. Mais la taille des surplus prouve, dit-il, qu'Ottawa taxe la population plus que nécessaire et qu'il y a donc déséquilibre fiscal aux dépens des provinces.

Voir SOCIÉTÉ en page 2

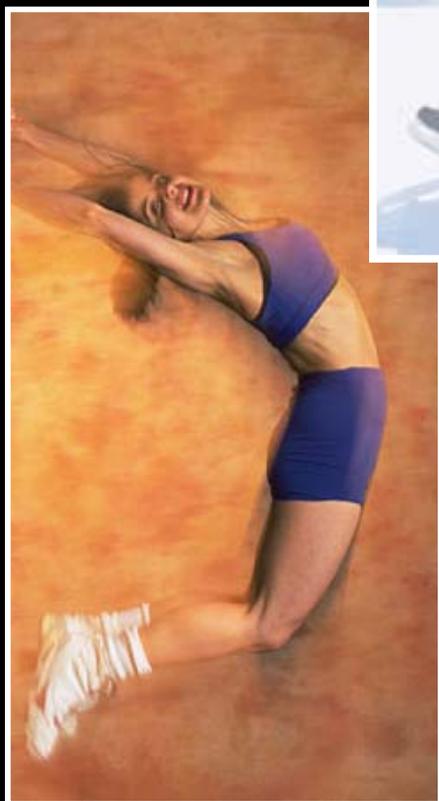


Des Québécois en santé

**Rapport de la Directrice
nationale de santé publique
Québec, 2017**



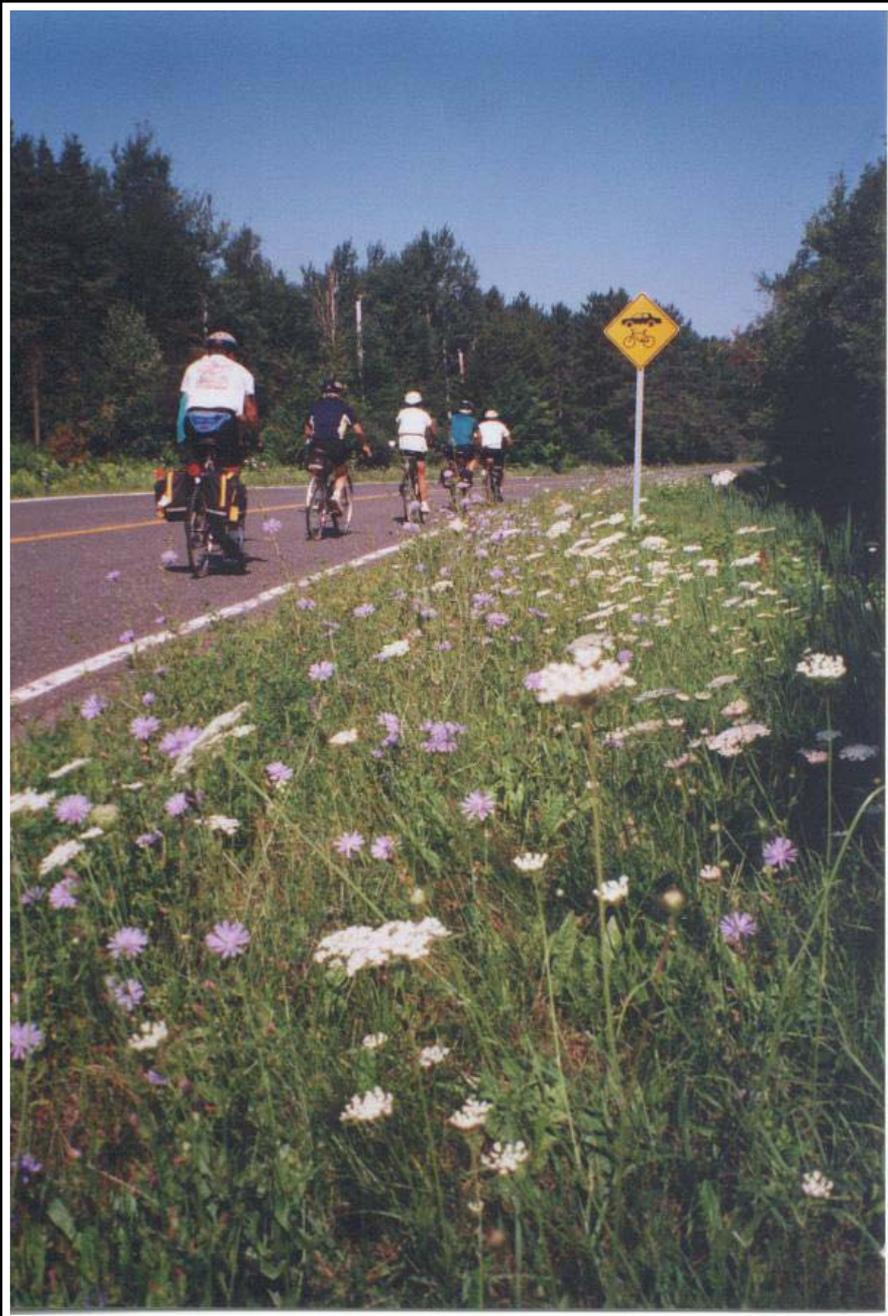
85 % de la population



De saines habitudes alimentaires



Des décès par traumatisme routier devenus rares



Un Québec véritablement fou de ses enfants...

**UN QUÉBEC
FOU DE SES**

enfants

Québec 



Des Québécois en **santé**

The background of this section is a collage of images: an elderly man in a wheelchair being assisted by a young boy, a person in a white protective suit and hat, and a smiling woman's face.

**Rapport de la Directrice
nationale de santé publique
Québec, 2027**

The background of this section is a collage of images: a person in a white protective suit and hat, a smiling woman's face, and a person in a white protective suit and hat.

La Presse

Octobre 2007

LE TRANSPORT :

L'auto dans la voie de garage

Jean-Pierre LaFrance

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

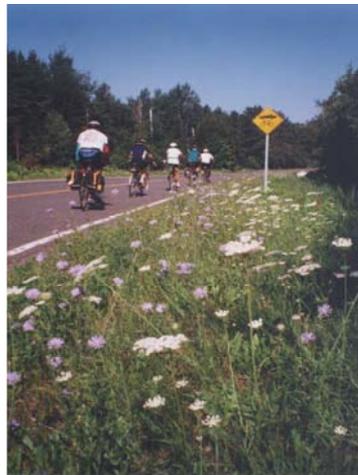
Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Le montant qui va à la dette à la fin de l'année, c'est strictement de la comptabilité, a-t-il ajouté. Le gouvernement dépense pendant l'année de l'argent pour la santé, les entreprises et les infrastructures et, à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé va vers la dette.

La question du surplus fédéral a refait surface, en après-midi, à l'Assemblée nationale. Le chef libéral Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que devrait poser le gouvernement fédéral, c'est de rétablir le



La véloroute devient de plus en plus populaire à l'heure où la voiture devient dépassée

d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

La députée adéquate Marie Grégoire a quant à elle soutenu que le fédéral a un examen de conscience à faire. « Il y a une différence entre rembourser sa dette et rembourser sa dette avec l'argent des autres », a-t-elle résumé. Elle a indiqué que la demande de Mme Marois lui semblait « raisonnable », mais qu'il valait mieux chercher à négocier une formule permanente.

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes. Mais la taille des surplus prouve, dit-il, qu'Ottawa taxe la population plus que nécessaire et qu'il y a donc déséquilibre fiscal aux dépens des provinces.

Il y a une stratégie de centralisation où l'on surtaxe les contribuables pour empêcher les provinces d'avoir l'assiette fiscale qui correspond à leurs besoins, déplore M. Paquette. Une fois qu'ils auront remboursé la dette fédérale, ils auront la marge de manœuvre nécessaire pour imposer leurs choix budgétaires. On se trouve dans une situation scandaleuse.

financement au niveau où il était avant les coupures de 1994-1995.

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle 1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors

Le Nouvelliste

LEADER DE L'INFORMATION RÉGIONALE

cyberpresse.ca

Vol XCIII

Trois-Rivières, septembre 2007

1 \$ + tx = 1,30 \$

Shawinigan : capitale du développement social

Eric Langevin

Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada,



Guy Poudrier, directeur
CLSC-CHSLD du Centre-de-la-Mauricie

Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Le montant qui va à la dette à la fin de

l'année, c'est strictement de la comptabilité, a-t-il ajouté. Le gouvernement dépense pendant l'année de l'argent pour la santé, les entreprises et les infrastructures et, à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé va vers la dette.

La question du surplus fédéral a refait surface, en après-midi, à l'Assemblée nationale. Le chef libéral Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que devrait poser le gouvernement fédéral.

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle 1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

Trois-Rivières continue sur sa lancée !

La députée adéquate Marie Grégoire a quant à elle soutenu que le fédéral a un examen de conscience à faire. « Il y a une différence entre rembourser sa dette et rembourser sa dette avec l'argent des autres », a-t-elle résumé. Elle a indiqué que la demande de Mme Marois lui semblait « raisonnable », mais qu'il valait mieux chercher à négocier une formule performante.



M. Jean-François Aubin en compagnie de M. Jean Toulouse, Mme Jeanne Tremblay ainsi que madame Johanne Bienvenue, faisant tous partie du programme de développement social de la nouvelle ville

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes.

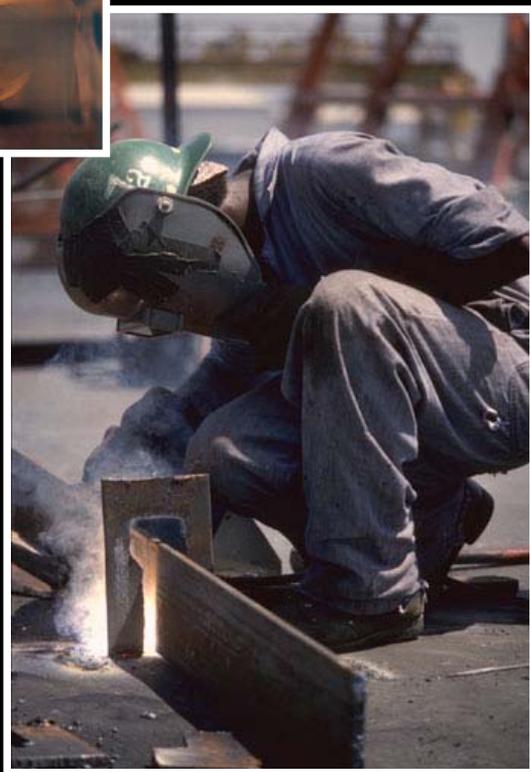
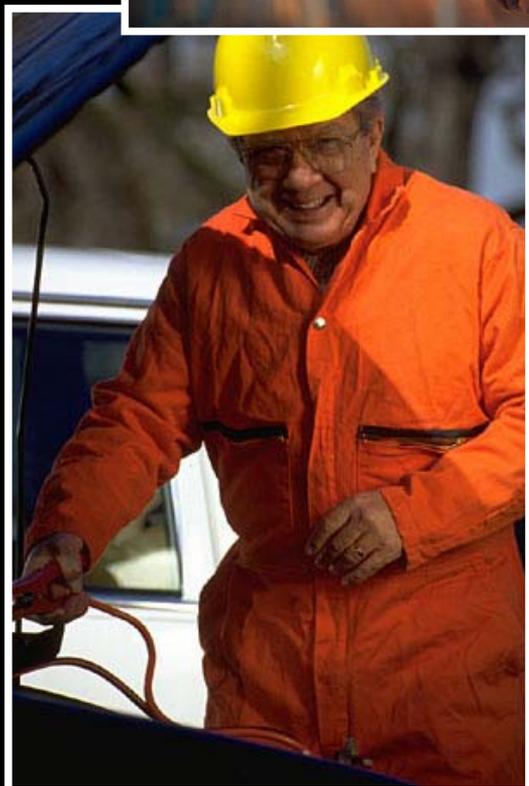
Il y a une stratégie de centralisation où l'on surtaxe les contribuables pour empêcher les provinces d'avoir l'assiette fiscale qui correspond à leurs besoins, déplore M. Paquette. Une fois qu'ils auront remboursé la dette fédérale, ils auront la marge de manœuvre nécessaire pour imposer leurs choix budgétaires. On se trouve dans une situation scandaleuse.

Voir SOCIÉTÉ en page 2

Des cours d'école animées !



Des milieux de travail sains et sécuritaires



Un environnement favorable à une saine alimentation

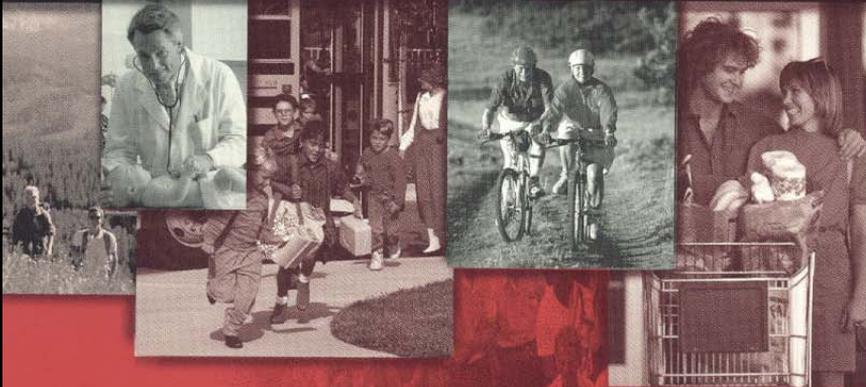


PROGRAMME NATIONAL

DE SANTÉ PUBLIQUE



S A N T É P U B L I Q U E



Québec 

Montréal, septembre 2016

La prévention : MISSION ACCOMPLIE !

Jean-Pierre Lafrance

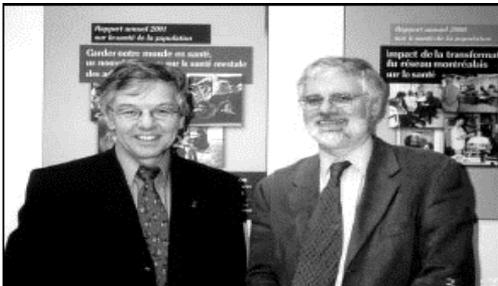
Après de nombreuses hésitations, Pauline Marois aurait voulu qu'Ottawa redonne la moitié de son surplus de 8,9 milliards \$ aux provinces plutôt que de s'en servir entièrement pour rembourser la dette, mais Paul Martin a cautionné ce choix en disant que le gouvernement fédéral redistribuait déjà beaucoup d'argent avant de s'attaquer à la dette.



Laurent Carignan, préfet de la
MRC de l'Érable

Le gouvernement fédéral a annoncé que son surplus pour 2001-2002 atteignait finalement 8,9 milliards \$, soit près de trois milliards \$ de plus que les prévisions émises au mois de juin. En vertu de la loi fédérale, ces 8,9 milliards \$ ont été entièrement utilisés pour rembourser la dette.

En point de presse, hier matin, la ministre des Finances du Québec, Pauline Marois, s'est dite d'accord avec le principe de



M. Richard Massé en compagnie de M. Jean Toulouse,
faisant tous deux partie du programme de développement
social de la nouvelle ville

rembourser la dette fédérale, mais, rappelant la précarité de l'équilibre budgétaire québécois et la croissance des dépenses en santé, elle s'est demandée si « on ne pourrait pas faire une entente pour que la moitié des surplus aillent dans les provinces, afin que nous puissions répondre aux besoins de nos concitoyens ? »

Si la moitié de ces surplus était versée aux provinces, on pourrait réinvestir 1,2 milliard \$, a-t-elle fait valoir, calculant

que le Québec recevrait le quart de ce qui serait retourné aux provinces.



M. Éric Myles, président du programme de
développement social de la nouvelle ville

De passage à Québec, l'ex-ministre des Finances du Canada, Paul Martin, a toutefois estimé que le remboursement de la dette, « une priorité des Québécois et des Canadiens », représentait une forme de redistribution vers les citoyens.

Le montant qui va à la dette à la fin de l'année, c'est strictement de la comptabilité, a-t-il ajouté. Le gouvernement dépense pendant l'année de l'argent pour la santé, les entreprises et les infrastructures et, à la fin de l'année, l'argent qui n'a pas été dépensé va vers la dette.

La question du surplus fédéral a refait surface, en après-midi, à l'Assemblée nationale. Le chef libéral Jean Charest a analysé que personne ne pouvait être contre un partage moitié-moitié des surplus fédéraux, « mais si l'an prochain il y a un déficit, est-ce qu'on va assumer la moitié du déficit ? »

M. Charest a fait valoir que la question du déséquilibre fiscal serait longue à régler et qu'en attendant, le premier geste que devrait poser le gouvernement fédéral.

Le premier ministre Bernard Landry a répliqué que cette position lui semblait minimaliste et qu'en réclamant plutôt une correction permanente du déséquilibre fiscal, comme le plus comprend le moins, c'est sûr que si on obtient plus, on règle 1995. Et si on n'obtient que 95, c'est en deçà de nos attentes, mais c'est mieux que rien ». M. Landry abordera cette question, jeudi, lors d'une rencontre avec le premier ministre fédéral Jean Chrétien.

À Ottawa, le Bloc québécois s'est attardé à la pratique fédérale consistant à sous-estimer le montant des surplus annuels. Selon le député Pierre Paquette, le gouvernement libéral agit ainsi parce qu'il veut éviter un débat sur l'utilisation de ces sommes.

Voir SOCIÉTÉ en page 2